

Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, John Joseph McGee, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir Frederick Arthur Stanley, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Honorable du Bain; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notre Puissance du Canada, ce huitième jour d'octobre en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit et de Notre Règne la cinquante-deuxième.

Par ordre,

SAML. E. ST. ONGE CHAPLEAU,

Greffier de la couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Reid s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard-Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable James Reid, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Clemow,—De la Compagnie du chemin de fer du comté de Prescott, et H. K. Egan et autres, de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Macdonald (Midland),—De D. E. Thompson, président, et Ira Smith, secrétaire de la société régulière des Missions anabaptistes.

Par l'honorable M. Reid,—De James Isbester et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer de Kootenay et Athabaska.

Par l'honorable M. Merner,—De la Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie dite Ontario.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre un état sommaire des affaires des compagnies canadiennes d'assurance sur la vie pour l'année expirée le 31 décembre, 1888.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 11a.)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture du parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour e gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :